

transport et comme dans les pipe-lines qui doivent nous apporter l'énergie de la région de l'Arctique. Nous éprouverons des difficultés avec un petit oléoduc pour acheminer vers le Sud le pétrole du delta du McKenzie. Nous avons envoyé des missionnaires dans les champs pétrolifères et ils ont soulevé des activistes dans toutes les localités des alentours. Nous avons vraiment besoin d'un gouvernement central fort, mais le gouvernement a déployé tous ses efforts pour créer un État démembré, particulièrement dans le Nord. Tout cela nous appartenait.

Nous étions l'une des peu nombreuses nations occidentales, qui pouvait s'accommoder d'une croissance de 5 p. 100 ou 6 p. 100 de notre produit national brut sans faire appel au tiers monde. Nous sommes l'un des rares pays du monde occidental à posséder ce don de la nature, et nous le rejetons. Que fera le gouvernement une fois qu'on aura enfin réglé la politique énergétique nationale? Il se lancera dans deux, trois ou quatre super-projets. Nous n'aurons pas la main-d'œuvre spécialisée, les artisans, les travailleurs, l'acier, les systèmes de transport ni les gens qui sont habitués à trimer dur. Nous créerons des pénuries, ce qui causera une avalanche de grèves. Nous ne ferons que gonfler le prix de toutes les marchandises. Jamais nous n'implanterons de secteur secondaire de fabrication avec pareille stratégie industrielle.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) avait pourtant menacé de résigner ses fonctions si les taux d'intérêt dépassaient 14 p. 100 alors qu'il était membre du gouvernement au pouvoir. Il siège toujours à la Chambre et les taux d'intérêt atteignent 21 p. 100. Il parle d'une stratégie industrielle depuis que je le connais. C'est maintenant qu'il nous faut une stratégie industrielle. Où est-elle? A la place d'une stratégie industrielle, le gouvernement nous glisse en douce le bill S-10, qui est une attaque directe contre la propriété intellectuelle et la future liberté des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Rae: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je me demande si le député de Capilano accepterait que je lui pose une question.

M. Huntington: Si je peux y répondre.

M. Rae: Monsieur l'Orateur, je suis sûr que le député le peut parce qu'elle porte sur un article de sir John Glubb qu'il a cité une fois de plus. Il a parlé de cet article le 18 décembre 1980 dans son discours à l'occasion du débat d'urgence consacré à l'économie. Comme le député l'a signalé à l'époque, sir John Glubb donne la liste d'une série de périodes puis il en vient à celle de la décadence ainsi que le rapporte le hansard du 18 décembre à la page 5919 où il dit:

La décadence se caractérise par:

- Une attitude défensive,
- Le pessimisme,
- Le matérialisme,
- La frivolité,
- Un afflux d'étrangers,
- Un État providence,
- L'affaiblissement de la religion.

Ce député peut-il nous dire s'il souscrit à cette affirmation étant donné qu'il a cité de nouveau ce passage aujourd'hui? Peut-il nous dire quels étrangers sont responsables de la décadence du Canada?

Corporations et syndicats ouvriers

M. Huntington: Monsieur l'Orateur, tout à l'heure, j'accusais le NPD de chercher plutôt à marquer des points de façon mesquine sur le plan politique alors qu'il avait l'occasion de traiter de questions économiques très sérieuses. L'article de sir John Glubb est très utile dans la mesure où on l'interprète dans son contexte général. Je ne faisais pas allusion à une catégorie particulière d'étrangers. Sir John Glubb a fait remarquer que certains faits revenaient constamment dans l'étude de dix cycles de civilisations antérieures à la nôtre. Il faisait remarquer que c'est un fait historique. Il a dit que la décadence d'une civilisation est attribuable à une trop longue période de richesse et de puissance, d'égoïsme, de lucre et de perte de sens du devoir, ce qui constitue la raison pour laquelle les civilisations font venir des gens de l'extérieur. Leurs habitants ne veulent plus travailler.

M. Rae: Vous acceptez donc le fait que des étrangers contribuent à la décadence du Canada?

M. Huntington: Je ne vais pas répondre à la question particulière du député car il est simplement en train de tourner en petit jeu politique une question grave.

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, je prends la parole à propos du bill S-10, loi tendant à modifier la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers. J'ai cité la motion, car il me semble que le député de Capilano (M. Huntington) a parlé de tout sauf du projet de loi à l'étude. Quand il l'a mentionné il l'a fait de façon négative. Je rappelle au député que c'est le gouvernement conservateur de M. Diefenbaker qui a proposé le projet de loi initial au sujet duquel il s'est montré si intransigent cet après-midi.

M. Huntington: Je ne parlais pas contre son projet de loi, mais contre les changements qui lui sont apportés.

M. Parker: A titre de porte-parole néo-démocrate pour les relations ouvrières, j'entends restreindre mes remarques à ces aspects du projet de loi qui ont trait aux syndicats. Je suis persuadé que certains autres de mes collègues traiteront à fond des dispositions afférentes aux sociétés. Je me contenterai de dire concernant cette partie du bill que si elle a été aussi inepte à révéler les véritables relations financières qui existent entre les filiales canadiennes et les sociétés américaines qu'elle l'a été à révéler la véritable situation financière des syndicats internationaux, nous sommes alors tout à fait téméraires de fonder nos prévisions ou nos politiques économiques sur ces chiffres.

Je me trouve dans une situation très difficile pour parler de ce projet de loi. Depuis le début, le Nouveau parti démocratique s'oppose à cette loi, car nous estimons qu'il est conçu pour donner une fausse idée du fonctionnement des syndicats internationaux au Canada. Nous savions dès le début que les chiffres obtenus grâce à cette loi serviraient à ceux qui tiennent à détruire le mouvement des syndicats ouvriers au Canada. Nous le savions parce que la loi était conçue pour surestimer considérablement les sommes d'argent quittant le pays et, en même temps, sous-estimer sérieusement les sommes entrant au Canada. Nous savions donc que la loi servirait contre le syndicalisme chez nous.

• (1650)

Le dilemme que je décèle dans ce bill est très simple. Le bill contient des dispositions qui feront d'une très mauvaise loi une